**Annexe 5 : Fiche explicative concernant les participants**

Les porteurs de projets doivent renseigner les données relatives à chaque participant accompagné dans le cadre des opérations FSE+. Par participants, on entend : « *les personnes bénéficiant directement d'une intervention du FSE+, qui peuvent être identifiées et auxquelles on peut demander de fournir des informations sur leurs caractéristiques, et pour lesquelles des dépenses spécifiques sont réservées. Les autres personnes ne seront pas considérées comme des participants. Toutes les données sont ventilées par genre* ».

La vérification de l’éligibilité des participants repose sur le contrôle des pièces justificatives afférentes qu’il incombe aux porteurs de projet de recueillir, conserver et faire parvenir au service instructeur lors de la demande de subvention, si l’opération est commencée, ou lors de la demande de paiement.

La liste des documents à recueillir est la suivante, en fonction du statut du participant :

|  |
| --- |
| **Nos astuces et conseils** :   * Pour tout élément supplémentaire qui vient caractériser le public cible, une pièce justificative devra être produite.   *Exemple : demandeur d’emploi reconnu comme travailleur handicapé (pièce probante qui prouve le statut spécifique).* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme régional 2021-2027**  **Appel à projets FSE+ 2023 " Lutte contre le décrochage dans l’enseignement supérieur" (OS 4.6-2)  Annexe – Critères d’éligibilité des participants –** | | |
| **Type de participant** | **Définition** | **Nature des pièces justificatives à transmettre** |
| **- Jeune en situation de décrochage scolaire**  **- Jeune présentant des risques de décrochage scolaire** | Le décrochage est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d’aptitude professionnelle (CAP).  (*Source : Code de l’éducation*) | - Fiche de positionnement signée du responsable de l’organisme prescripteur et de la structure d’accueil/accompagnateur (**Document type n°8**).  **ET**  - Bilan d’accompagnement de l’élève signé de la structure d’accueil/accompagnateur (**Document type n°9**).  **ET**  - Attestation de sortie signée du responsable de l’organisme prescripteur et de la structure d’accueil/accompagnateur (**Document type n°10**).  **ET**  - Certificat de scolarité ou tout autre document équivalent  *NB : pour les décrocheurs scolaires, les porteurs peuvent fournir une attestation sur l'honneur, signée par le dernier l'établissement dans lequel était inscrit le participant, ou tout établissement pouvant attester de son décrochage)* |
| **Jeune** | Les jeunes sont définis comme étant des personnes âgées de moins de 29 ans inclus à l’entrée dans le dispositif.  (Source : Eurostat). | - Pièce justificative de l’identité du participant : carte nationale d’identité, passeport, carte vitale avec photo, titre de séjour | |